

## PRÉFECTURE DU VAR

Direction
départementale
des territoires et de la mer
Var
Service Environnement et Forêt

Auteur: Stéphane THOLLON

## **NATURA 2000 –**

Site n° FR9301618 « Sources et tufs du haut-Var »
Compte rendu de la réunion de désignation du président
et de la structure chargée d'élaborer le document d'objectifs
du 04 février 2010
à Brignoles

## Participaient à la réunion :

- M. Michel PASSEBOIS, 3ème Adjoint de la Mairie de BARJOLS;
- M. Rolland BALBIS, maire de VILLECROZE;

Mme Emmanuelle LASSEE, Chargée de mission du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte;

MIIe Nathalie TREMEL, Chargée de mission du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte ;

- M. Walter DEPETRIS, Chef du Service Environnement et forêt de la DDTM du Var ;
- M. Daniel NOUALS, Service Environnement et forêt de la DDTM du Var ;
- M. Stéphane THOLLON, Service Environnement et forêt de la DDTM du Var
  - M. Michel PASSEBOIS, membres du bureau du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte, accueille les participants.

Le seul point de l'ordre du jour est la désignation du Président du COPIL et de l'opérateur

M. Walter DEPETRIS, Chef du Service Environnement et forêt de la DDTM et représentant le Préfet du Var, rappelle les termes de la loi, qui stipulent par l'article R414-8-1 que « Le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent le président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et conduit l'élaboration du document d'objectifs ».

Il demande si les élus présents souhaitent désigner un président et une collectivité chargée d'élaborer le document d'objectifs.

M. Michel PASSEBOIS, 3ème Adjoint de la Mairie de BARJOLS, présente la candidature du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte à la fonction d'opérateur, et sa propre candidature à la présidence.

Les représentants élus des collectivités et de leurs groupements présents lors de la séance désignent à l'unanimité M. Michel PASSEBOIS comme président du comité de pilotage, et le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte comme structure chargée d'élaborer le document d'objectifs.

- M. Walter DEPETRIS prend acte et félicite M. Michel PASSEBOIS pour sa désignation comme président du comité de pilotage, et le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte pour sa désignation comme opérateur, et lui transmet la présidence.
- M. Michel PASSEBOIS président du COPIL conclut la réunion à 15h00 en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leurs interventions.